

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1038 accordant un congé de quinze jours à M. Lyaudet ouvrier d'art

n° 1038

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande en date du 10 septembre 1947 de M. Lyaudet (Marcel), ouvrier d'art, en service aux travaux publics

Vu les avis favorables de l'ingénieur chef d'exploitation de la Centrale électrique et du chef du service des travaux publics .

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé de quinze jours est accordé à M. Lyaudet (Marcel), ouvrier d'art, en service aux travaux publics, pour compter du 15 septembre 1947.

Art. 2

—La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission :L'inspreur des affaires administratives,Liurette.